

# Conditions générales du programme fidélité



04 50 81 74 16  
06 83 19 15 97



info@2mainsdeplus.com  
www.2mainsdeplus.com

## Article 1 : Objet

Le programme fidélité est réservé aux clients particuliers. Il vise à vous remercier de la confiance que vous nous accordez et à pérenniser notre relation commerciale.

## Article 2 : Conditions d'éligibilité au programme fidélité

Si vous faites appel à nous du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour des prestations de service à la personne et de multitravaux, vous recevez un ou plusieurs chèques cadeau ou une remise sous réserve du respect des conditions décrites à l'article 3.

## Article 3 : Conditions de fonctionnement

Ce programme de fidélité est basé sur le montant en € HT des factures cumulées pendant l'année civile.

1 point = 1 € HT dépensé

Le calcul des points est remis à zéro chaque 1<sup>er</sup> janvier.

Vous conservez ces avantages aussi longtemps que ces conditions sont remplies.

### Année d'arrivée :

Vous recevez un chèque cadeau de bienvenue d'un montant de 15 € dès 1 500 points.

### 2<sup>ème</sup> année :

Vous recevez un chèque cadeau de 15 € tous les 1 500 points avec un maximum de 90 € de chèques cadeau.

### 3<sup>ème</sup> année :

Vous recevez un chèque cadeau de 15 € tous les 1 500 points sans plafond.

### A partir de la 4<sup>ème</sup> année :

Dès 1 500 points, la carte tarif préférentiel vous permet de bénéficier d'une remise de 4% sur l'intégralité du tarif général de l'année sous réserve que vous ayez atteint le seuil de 1 500 points chacune des 3 années précédentes.

## Article 4 : Chèque cadeau

Quel que soit leur montant, les chèques cadeaux sont :

- Valables l'année qui suit leur délivrance pour l'ensemble de nos services (la date de validité figurant sur les chèques cadeau faisant foi)

- Utilisables en une seule fois

- Non remboursables

- Transmissibles à une tierce personne

## Article 5 : Carte tarif préférentiel

La carte tarif préférentiel est valable durant l'année civile pour l'ensemble de nos services. Elle est nominative et ne peut donc pas être utilisée par un tiers. Elle ouvre droit à une remise de 4% sur l'intégralité du tarif général de l'année sous réserve que vous ayez atteint le seuil de 1 500 points chacune des 3 années précédentes.

Une 2<sup>ème</sup> carte tarif préférentiel peut vous être fournie à partir de la 5<sup>ème</sup> année si les conditions précitées sont respectées. A partir de la 2<sup>ème</sup> carte tarif préférentiel et à chaque nouvelle carte, un cadeau personnalisé vous sera offert à la date d'anniversaire du contrat.